

CGV pro

Les présentes Conditions Générales de Vente TPS COLISERVICE Professionnels (ci-après les « **CGV** ») s'appliquent, dès lors qu'une commande est passée sur le site internet de TPS COLISERVICE STATION par un client professionnel : <http://www.tpscoliservice.com>.

Les CGV sont opposables au client professionnel, en sa qualité d'expéditeur, qui reconnaît, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées lors de la création de son compte expéditeur. Ledit client sera ci-après dénommé « **Expéditeur** ».

Les CGV sont directement consultables et téléchargeables sur le site internet <http://www.tpscoliservice.com>. Elles sont également adressées à l'Expéditeur sur demande.

Elles pourront faire l'objet de modifications à tout moment. Les CGV applicables à l'Expéditeur demeurent celles en vigueur à la date de la commande.

Les présentes CGV ne sont pas applicables aux commandes passées sur le site internet www.tpscoliservice.fr espace paiement CB.

Aucune condition particulière émanant de l'Expéditeur ne peut, sauf acceptation expresse de TPS COLISERVICE, prévaloir sur les CGV.

1. OBJET

Les présentes CGV ont pour objet de définir les modalités d'exécution des prestations de transport nationales et internationales de documents et de marchandises effectuées par les transports TPS COLISERVICE.

Les offres de prestations de transport nationales et internationales, les spécificités des services proposés ainsi que la liste des pays desservis pour les envois internationaux sont à voir avec votre commercial.

En quelque qualité que ce soit, et notamment commissionnaire de transport ou transporteur, TPS COLISERVICE s'engage à acheminer les colis dès leur prise en charge jusqu'à la destination convenue, selon le trajet, la procédure et les transporteurs qu'elle choisira librement.

Aucune condition particulière ni autres conditions générales émanant de l'Expéditeur ne peuvent, sauf acceptation expresse de TPS COLISERVICE, prévaloir sur les présentes conditions.

2. DIMENSIONS

Les colis confiés doivent correspondre aux normes suivantes (emballage et contenu compris) :

Pour le service **COLIS** :

Poids : inférieur ou égal à 30 kg.

Dimensions maximales d'un colis : la somme de la longueur + 2 x la hauteur + 2 x la largeur ne doit pas excéder 300 cm, la longueur ne devant pas excéder 150 cm.

En cas de dépassement desdites normes, poids et dimensions, l'envoi voyage aux risques et périls de l'expéditeur, sans responsabilité pour TPS COLISERVICE.

Pour le service **PALETTES** :

Dimensions maximales / unité : la somme de la longueur + la hauteur + la largeur ne doit pas excéder 500 cm, la longueur ne devant pas excéder 240 cm.

3. RESTRICTIONS A LA PRISE EN CHARGE

D'une manière générale ne peuvent être pris en charge :

- **toutes marchandises relevant des réglementations nationales et internationales sur les produits dangereux comme, de façon non exhaustive, les munitions, les gaz, les matières inflammables, radioactives, toxiques, infectieuses ou corrosives**, ainsi que tous les objets qui, par leur nature ou leur conditionnement, peuvent présenter un danger pour les personnels de conduite ou de manutention, l'environnement, la sécurité des engins de transport, ou endommager les autres colis transportés, les véhicules ou les tiers ;
- **les bijoux, articles d'horlogerie, les pierres et métaux précieux, les monnaies, devises, billets de banque, valeurs financières ou mobilières, les titres ou moyens de paiement, les titres de créances ou effets de commerce, chèques cadeaux, cartes téléphoniques ou équivalents, ainsi que d'une manière générale tout document papier ou autre support permettant d'effectuer un paiement fongible et/ou soumis à la légalité du transport de fonds ;**
- **les animaux ou êtres vivants ou morts, végétaux sous toutes leurs formes, les marchandises sous température dirigée, produits ou denrées périssables, prélèvements biologiques ou sanguins, organes, ainsi que tout produit soumis à accises en suspension de droits ;**
- **toutes types d'armes y compris factices, les stupéfiants, les psychotropes, les œuvres d'art, les objets d'art, les antiquités, les biens de collection, les publications ou supports audiovisuels interdits par toute loi ou réglementation applicable ;**
- **les réponses à appels d'offres, les dossiers de pré qualification dans le cadre d'attribution de marchés, les dossiers candidatures et les copies d'examens, ainsi que tout prototype.**
- **les paires brisées, miroirs, les liquides, les peintures, les urnes funéraires, les effets personnels, les pièces d'identité, les stupéfiants, les vins et alcool, les déchets ainsi que les médicaments.**

A l'international ne peuvent être pris en charge, les objets relevant des restrictions ci-dessus, ainsi que les fourrures et les objets non admis à l'importation dans le pays de destination.

L'expéditeur s'engage à informer TPS COLISERVICE des particularités non apparentes de la marchandise quand elles sont susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement du transport.

Dans l'hypothèse où l'expéditeur confierait à TPS COLISERVICE des objets ou documents relevant des restrictions ci-dessus, ceux-ci voyageront à ses seuls risques et périls et sans responsabilité pour TPS COLISERVICE. L'expéditeur supportera donc toute conséquence liée à l'inobservation de ces restrictions et sera tenu pour responsable des dommages causés aux tiers et/ou à TPS COLISERVICE.

En cas d'infraction aux stipulations figurant ci-dessus, TPS COLISERVICE pourra disposer des colis de la façon raisonnablement opportune notamment en abandonner l'acheminement et l'expéditeur indemniserà TPS COLISERVICE de toutes les conséquences en résultant pour cette dernière, de quelque nature que ce soit.

Si l'expéditeur confie à TPS COLISERVICE des marchandises soumises à droits d'accises en droits acquittés, sans préjudice des restrictions ci-dessus, il s'engage à respecter les contraintes réglementaires en vigueur, notamment en matière de traçabilité, pour permettre d'attester, le cas échéant, qu'il gère correctement ces droits, de façon que TPS COLISERVICE ne puisse être ni inquiétée, ni recherchée.

4. OBLIGATIONS DE L'EXPÉDITEUR

- **Contenu** : l'expéditeur est tenu pour responsable des dommages que pourrait causer aux tiers et/ou à TPS COLISERVICE un colis relevant du non-respect des restrictions décrites ci-dessus et de toutes conséquences liées à l'inobservation de ces restrictions.
- **Mentions obligatoires** : l'expéditeur est responsable des mentions portées sur la lettre de transport créée sur le Site, notamment de celles relatives au nom et prénom s'agissant d'une personne physique, à la raison sociale s'agissant d'une personne morale, mais aussi de l'adresse géographique du destinataire (dont le code porte) et au numéro de téléphone et/ou l'adresse courriel. Ces mentions obligatoires doivent être précises, exactes et complètes pour permettre une distribution dans des conditions normales.
- **Emballage** : les colis sont préparés et conditionnés dans un local sûr et étiquetés par l'expéditeur. Ils sont conditionnés dans un emballage fermé, résistant, approprié au

contenu et aux exigences du transport, dont les manipulations successives inhérentes au transport. A défaut, le colis voyage aux seuls risques et périls de l'expéditeur, et ce dernier répondra de toutes les conséquences d'une absence, d'une insuffisance ou d'une défectuosité du conditionnement, de l'emballage, ou de l'étiquetage.

L'expéditeur s'engage à remettre à TPS COLISERVICE son (ses) colis après y avoir apposé de manière fixe la (les) lettres de transport éditées sur le Site ou sur automates. Chaque colis doit être revêtu d'une lettre de transport avec une référence de colis différente.

Ces lettres de transport doivent impérativement être fixées sur la surface plane du colis, le code à barres doit être visible et bien imprimée. Dans l'hypothèse où la lettre de transport apposée sur le colis serait mal fixée, mal positionnée, illisible, partiellement masquée, souillée, ou ne permettrait pas la lecture du code à barres, TPS COLISERVICE n'encourra aucune responsabilité en cas de retard de livraison.

- **Poids** : l'expéditeur déclarera le poids du colis, lequel sera reporté sur le document de transport. TPS COLISERVICE se réserve le droit de rectifier toute erreur ou omission de poids sur la base des indications de matériels de pesage régulièrement contrôlés.
- **Formalités douanières** : TPS COLISERVICE se dégage de toutes responsabilités de formalités douanières. Celles-ci doivent être accomplies par l'expéditeur.
- L'exportateur et/ou l'importateur est tenu de présenter tous documents nécessaires à l'exécution des formalités douanières en se conformant à la réglementation applicable, et de fournir le cas échéant son numéro EORI et TVA intracommunautaire. Il sera tenu au paiement des frais.
- TPS COLISERVICE ne saurait être tenue pour responsable de faits ou d'omissions imputables à l'exportateur et/ou l'importateur ou au service des douanes. L'exportateur et/ou l'importateur supporte seul toutes les conséquences financières résultant de déclarations ou documents erronés, incomplets, inapplicables ou fournis tardivement, ou de tout manquement à la réglementation, notamment douanière, pouvant entraîner pour TPS COLISERVICE, liquidation de droits, taxes supplémentaires ou amendes de l'administration concernée.

Un outil d'aide aux démarches douanières figure sur <https://www.douane.gouv.fr/services-aide>

5. DROIT D'INSPECTION

Dans le cadre de visites des douanes ou de sûreté, l'expéditeur accepte que TPS COLISERVICE, en sa qualité d'agent habilité ou toute autorité gouvernementale, y compris les douanes, puisse ouvrir et inspecter les colis confiés, à tout moment, sans que l'exercice de ce droit ne remette en cause le fait que l'expéditeur reste seul responsable de la réalité de ses déclarations.

Par ailleurs, l'expéditeur est informé que tous les colis chargés dans les avions sont susceptibles de subir des visites de sûreté pouvant inclure l'utilisation de rayons X.

Si après avoir suspendu l'envoi pour des raisons de sûreté ou de contrôle, TPS COLISERVICE ne parvenait pas dans un délai raisonnable à obtenir les instructions de l'expéditeur ou du destinataire et/ou les documents nécessaires à la reprise de l'expédition, elle sera en droit de détruire le colis ou d'en disposer, sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée.

S'agissant des envois à l'international, l'expéditeur déclare et garantit qu'il se conforme à toutes réglementations nationales et internationales applicables en matière de contrôle des exportations. A cet égard l'expéditeur garantit que son envoi est conforme (i) à toute réglementation nationale et internationale applicable concernant les biens à double usage, et (ii) à toute mesure restrictive ou embargo imposé dans le cadre des programmes de sanction des Nations Unies ou de tout autre programme national ou international. A ce titre, l'expéditeur reconnaît qu'il ne figure pas parmi les personnes ou entités identifiées sur toutes listes établies par une organisation internationale dont notamment la « Specially Designated Nationals List » (SDN) émise par l'OFAC (US Treasury Office of Foreign Assets Control), et qu'il ne remettra pas à TPS COLISERVICE de colis à destination de personnes figurant sur ces listes.

L'expéditeur est informé et accepte que les données concernant l'expéditeur et le destinataire fassent l'objet d'un contrôle aux fins de vérifier que celles-ci ne figurent pas parmi les listes de sanctions nationales ou internationales. L'expéditeur s'engage à en informer le destinataire.

En cas de manquement au présent article, TPS COLISERVICE se réserve le droit de (i) suspendre ou interrompre l'acheminement, (ii) transmettre aux autorités compétentes toutes informations requises et appliquer les procédures exigées par celles-ci, y compris la destruction des colis aux frais de l'expéditeur, et ce sans que la responsabilité de TPS COLISERVICE ne puisse être recherchée.

6. PRISE EN CHARGE / LIVRAISON

Les dépôts sont effectués en agence TPS COLISERVICE.

Pour la prestation d'enlèvement, l'enlèvement se fait à l'adresse définie par l'expéditeur sur la lettre de transport.

Le numéro de téléphone portable du destinataire et/ou son adresse courriel sont des mentions obligatoires transmises à TPS COLISERVICE sur les lettres de transport afin de garantir la livraison et l'avisage du destinataire.

Lors de la livraison, les dommages ou pertes de contenu doivent faire l'objet de la part du destinataire de réserves écrites, précises, complètes, datées et signées sur le bordereau de livraison.

La signature numérisée du destinataire, ainsi que sa reproduction, ou tout autre moyen incontestable d'identification sécurisée, font preuve de la livraison des colis et les parties reconnaissent à cette signature une valeur juridique identique à celle d'une signature traditionnelle sur papier.

Tout objet mis en instance est remis au destinataire ou à son mandataire sur présentation d'une pièce d'identité et/ou tout autre moyen incontestable d'identification sécurisée

Les délais d'instance s'agissant des destinations nationales sont précisés suivant le point relais ou l'agence concernée.

Pour les envois nationaux, et sauf avis contraire de l'expéditeur, un service de livraison interactive est proposé au destinataire, qui reçoit une notification de livraison à la prise en charge du colis, ainsi que lors d'une livraison infructueuse. Il peut modifier directement auprès du service transport :

- la date de livraison initiale, (dans un délai maximal de six (4) jours ouvrés à compter de la date initiale proposée), et /ou
- choisir un autre point de livraison que celui initialement désigné par l'expéditeur, à savoir un point de proximité (relais Pickup ou agence transporteur), proposé par le transporteur dans le périmètre initial de livraison, soit choisir l'adresse d'un voisin identifié ou encore choisir un lieu de livraison sûr en accord avec le transporteur.

Ce service est activé uniquement si le n° de téléphone portable et/ou l'adresse courriel du destinataire sont transmis à TPS COLISERVICE.

Dans l'hypothèse où le destinataire communiquerait une instruction modifiant le jour de livraison au transporteur, l'expéditeur ne pourra se prévaloir d'une indemnisation fondée sur le retard.

Dans l'hypothèse où il a été convenu entre les parties (expéditeur – TPS COLISERVICE - destinataire) que la prise en charge et/ou la livraison serait réalisée en l'absence de l'expéditeur et/ou du destinataire, celle-ci sera réputée parfaitement réalisée au vu des seules mentions du suivi informatisé établi par TPS COLISERVICE.

7. RESPONSABILITE

7.1 PERTE/AVARIE

La responsabilité de TPS COLISERVICE est engagée en cas de **perte ou de dommage matériel direct prouvé** causé au colis en cours de transport ou de non-livraison, sauf faute de l'expéditeur ou du destinataire, cas de force majeure, vice propre de l'objet, insuffisance d'emballage qui constituent des cas d'exonération.

Si elle est établie, la responsabilité de TPS COLISERVICE sera, sur présentation de justificatifs, engagée :

- **Pour les professionnels, à hauteur de la valeur d'achat de la marchandise au jour du sinistre, le montant de sa réparation ou les frais directs de reconstitution des documents, dans la limite de 250 € par colis. Toutefois, la limite d'indemnité pour**

les prestations transport, est fixée à 33 € par kilogramme sur présentation de justificatifs.

7.2 RETARD

TPS COLISERVICE ne sera pas tenue pour responsable en cas de retard dû à un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code civil. Il est entendu que constituent notamment un cas de force majeure, un retard résultant d'une mesure réglementaire imposée par les autorités publiques suite à une pandémie, ou toute mesure prise par les autorités publiques de nature à affecter le délai d'acheminement. **Pour les envois nationaux**, les délais s'entendent pour une prise en charge du lundi vendredi et pour une livraison du lundi au vendredi, sauf les jours fériés. La livraison le samedi est possible sur option.

Dans l'hypothèse d'un dépôt tardif, le colis ne sera pris en charge que le lendemain.

Pour certaines îles du littoral, le délai de livraison peut être allongé d'un à deux jours. Pour la Corse, et le lendemain des jours fériés, la livraison peut intervenir dans la journée sans engagement de délai.

Pour les envois internationaux, les délais s'entendent pour une prise en charge du lundi au vendredi. Les livraisons sont effectuées les jours ouvrés, sauf les jours fériés, dans le pays de destination.

Les délais de livraisons par prestations et par pays peuvent être communiquer à la demande.

Tout dommage relatif à un retard ou à un refus du colis suite à un retard, susceptible d'être entraîné dans le cadre du contrôle exportation, visé à l'article 5, ne pourra faire l'objet d'aucune demande d'indemnisation, la responsabilité de TPS COLISERVICE ne pouvant être engagée de ce fait.

Pour les professionnels, TPS COLISERVICE ne pourra engager sa responsabilité qu'en cas de retard à la livraison de son fait et en cas de préjudice prouvé. TPS COLISERVICE s'engage à régler une indemnité qui ne peut excéder le prix du transport (droits, taxes et frais divers exclus), sur demande écrite effectuée conformément à la procédure définie dans l'article « Réclamation » ci-après.

7.3 PREJUDICE INDEMNISABLE

TPS COLISERVICE ne saurait être tenue à la prise en charge du préjudice immatériel ou indirect quelle qu'en soit la cause.

8. ASSURANCE DU BIEN TRANSPORTE

L'expéditeur peut assurer le contenu de son colis dans la limite de 5.000€ et moyennant le paiement de la prime correspondante conformément aux barèmes et conditions disponibles sur les affiches tarifaires éditées en agence.

L'expéditeur doit déclarer la valeur du bien transporté à compter du premier euro, et payer la prime correspondante préalablement à son expédition.

La valeur assurée se substitue de plein droit à la limite de responsabilité contractuelle pour perte et avaries.

Elle ne couvre pas les dommages immatériels, les préjudices consécutifs à un retard et les préjudices indirects (tels que perte de marché, de bénéfice, privation de jouissance...).

L'assurance ne garantit pas les marchandises et documents faisant l'objet de restrictions à la prise en charge, la faute de l'expéditeur ou du destinataire, le vice de la chose, l'insuffisance d'emballage, les actes de terrorisme, mouvements populaires, émeutes, les circonstances de guerre, ainsi que tout dommage nucléaire. L'assurance étant souscrite par TPS COLISERVICE pour le compte de l'expéditeur, ce dernier dispose d'un recours direct contre l'assureur pour la réparation de son préjudice.

9. RECLAMATION

Sous peine de forclusion et d'irrecevabilité de la demande, toute réclamation doit être spécifiquement adressée au service litige de TPS COLISERVICE par écrit, dont les coordonnées sont : servicelitige@tpscoliservice.fr

Service litige TPS COLISERVICE, 6 rue des Crozes, Za du Rozier / Coren, 15100 SAINT FLOUR.

Dans les délais suivants :

- **pour les transports nationaux** : au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la livraison pour les consommateurs et au plus tard dans les trois (3) jours qui suivent la livraison pour les professionnels.
- **pour les transports internationaux** : au plus tard dans les vingt et un (21) jours suivant la livraison pour tout professionnel ou consommateur.

La réclamation doit être motivée et accompagnée des justificatifs du préjudice subi (lettre de transport, facture d'achat, photographies justifiant de l'avarie...).

La réclamation est recevable à condition que le prix du transport ait été acquitté.

A défaut de réserves détaillées portées par le destinataire sur le bordereau de livraison, il appartient au réclamant d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu pendant le transport et d'établir que le dommage est imputable au transport.

10. PRIX ET MODE DE PAIEMENT DES PRESTATIONS

La prestation est facturée en fonction de la zone de destination, du type de la prestation commandée et du poids réel ou volumétrique du colis selon la prestation choisie et le tarif en vigueur au jour de la commande.

Le poids volumétrique se calcule de la manière suivante :

$PV = (\text{longueur} \times \text{largeur} \times \text{hauteur} / 5000) = \text{..Kg}$ « long, largeur, hauteur en centimètre ».

Le poids retenu pour la taxation sera le poids le plus élevé entre le poids réel et le poids volume.

Le prix des prestations est indiqué en euros toutes taxes comprises.

Dans tous les cas, les éléments composant le prix des prestations de transport sont détaillés dans le récapitulatif de commande.

La facturation intervient lors de la commande;

L'Expéditeur a la possibilité de souscrire au prélèvement automatique sur compte bancaire. Ce mode de paiement est activé sur demande auprès tps coliservice.

Le paiement intervient une (1) fois par mois, toutes les lettres de transport commandées le mois en cours seront facturées.

Dans le cas où le paiement se révélerait être irrégulier, incomplet ou inexistant, pour une raison imputable au payeur, la vente de ces offres serait annulée, les frais en découlant étant à la charge du payeur, une action civile et/ou pénale pouvant, le cas échéant, être entreprise à son encontre.

11. MEDIATION

Le réclamant consommateur a la possibilité, si la réponse de TPS COLISERVICE ne le satisfait pas ou s'il n'a pas reçu de réponse deux (2) mois après le dépôt de sa réclamation, de saisir la direction de coliservice à l'adresse : DIRECTION service Médiation – TPS COLISERVICE – 6 rue des Crozes – ZA du Rozier/Coren – 15100 SAINT FLOUR. Le Médiateur peut être saisi par les consommateurs soit directement soit par un intermédiaire (association de consommateurs, avocat, élu, autre médiateur...).

12. ETHIQUE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

TPS COLISERVICE s'engage à respecter les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement, à la lutte contre la corruption, ainsi que toutes réglementations en matière de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent. Elle s'engage à respecter et à maintenir en vigueur des procédures adéquates afin de veiller au respect de toutes les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption. A ce titre, TPS COLISERVICE déclare et garantit qu'elle n'a pas et qu'elle ne donnera pas ou ne proposera pas de donner, directement ou indirectement, une somme d'argent ou tout autre avantage pécuniaire ou non, à toute personne, et particulièrement à toute personne dépositaire de l'autorité publique, dans le but d'influencer tout acte ou décision, notamment en vue d'obtenir des avantages commerciaux ou des relations d'affaires.

TPS COLISERVICE s'est dotée d'un programme de déontologie des affaires comprenant un Code de conduite en affaires et d'une Charte des Achats Responsables, qu'elle s'engage à respecter.

13. ANNULATION – INVALIDITE

Au cas où l'une quelconque des dispositions des présentes conditions serait déclarée nulle ou réputée non écrite, toutes les autres dispositions continueront à s'appliquer.

14. PRESCRIPTION

Toutes les actions se prescrivent dans le délai d'un (1) an à compter de la date de la livraison ou du jour où la livraison aurait dû avoir lieu.

15. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Sont appliquées les définitions de l'article 4 du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD »).

- **Rôles et responsabilité** : Dans le cadre de ses services, TPS COLISERVICE pourra être amenée à traiter des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») appartenant aux expéditeurs et destinataires. Chaque partie est responsable de ses propres Traitements en tant que Responsable du traitement dit « indépendant ou disjoint ». Les parties s'engagent à respecter toutes les dispositions légales relatives à la protection des Données, notamment le RGPD.

L'expéditeur s'engage, préalablement à la transmission des Données à TPS COLISERVICE, à communiquer toutes les informations rendues nécessaires par l'article 13 du RGPD aux personnes concernées.

Les conditions de traitement sont détaillées dans la Politique Informatique et Libertés de TPS COLISERVICE, il est précisé que les Données contenues dans les colis ne constituent pas un Traitement pour TPS COLISERVICE.

- **Utilisation des Données par TPS COLISERVICE** : TPS COLISERVICE collecte et utilise les Données transmises pour :
 - l'exécution des services de transport et prestations associées (suivi des colis, envoi de notifications de livraison, gestion des préférences de livraison, correction d'adresses, contrôle de l'embargo, formalités douanières, échanges avec le service client...);
 - mesurer le niveau de satisfaction des clients et destinataires des services de TPS COLISERVICE via des enquêtes de satisfaction (par mail ou par téléphone) et la réalisation de statistiques ;
 - envoyer des offres de produits et services similaires aux clients expéditeurs de TPS COLISERVICE, sauf refus explicite ;

- permettre la mise en œuvre des mesures contractuelles et précontractuelles avec le client expéditeur ;
- accessoirement, améliorer ses services et offres.

TPS COLISERVICE s'engage à ne faire aucun usage marketing ou tout autre usage non lié à l'exécution des services de transport et prestations associées. TPS COLISERVICE s'interdit en particulier de réaliser toute action de prospection, location, cession, échange, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis des personnes concernées dont les Données ont été fournies par le client expéditeur. Le Client est toutefois informé que dans le cadre d'une offre de services optionnels ayant notamment pour finalité l'amélioration de la qualité de service, le destinataire se voit offrir la possibilité de créer un compte TPS COLISERVICE afin d'en bénéficier. Dans ce cadre, TPS COLISERVICE a la qualité de Responsable du traitement.

- **Destinataires des Données** : Les Données ont pour destinataires TPS COLISERVICE, La Poste et ses filiales, ainsi que ses partenaires, prestataires et sous-traitants. Ces destinataires sont situés dans l'Union Européenne ou en dehors de l'UE. Les transferts hors UE sont réalisés sous la responsabilité de TPS COLISERVICE et ont pour condition de respecter les dispositions prévues au chapitre V du RGPD.
- **Sécurité et Confidentialité** : TPS COLISERVICE met en place les mesures techniques et organisationnelles permettant d'assurer, compte tenu de l'état des règles de l'art, un niveau de sécurité et de confidentialité approprié au regard des risques présentés par le traitement et la nature des Données traitées.
- **Droits** : Toute personne concernée peut à tout moment exercer ses droits le concernant. Il s'agit des droits de rectification, d'opposition, de portabilité, ou de suppression ainsi que son droit à la limitation du traitement.

Vous pouvez également contacter le Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : Monsieur le Délégué à la Protection des Données ; TPS COLISERVICE – 6 rue des Crozes – ZA du Rozier/Coren – 15100 SAINT FLOUR.

16. LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige relatif aux présentes avec un professionnel relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'AURILLAC.